



Charte d'utilisation « FASIL IDEL »

Entre

**L'UNION RÉGIONALE DES PROFESSIONNELS DE SANTE
INFIRMIERS DE NORMANDIE**

Et

L'ETABLISSEMENT DE SANTÉ

Ce document a pour but de définir les règles de bonne utilisation de **FASIL IDEL (Fiche d'Appui à la Sortie par l'Identification et la Localisation des IDEL)**.

Ce service est mis à disposition par l'association dite «URPS INFIRMIERS DE NORMANDIE » dont le siège social est 62 Quai Gaston Boulet – 76000 ROUEN.

Celle-ci propose des services d'informations sur les données des infirmiers et infirmières de Normandie.

Ces services sont exclusivement destinés aux adhérents « établissement de santé ».

ACCES A TOUS LES SERVICES

L'adhérent déclare et garantit qu'il connaît parfaitement les caractéristiques et les contraintes de l'utilisation d'Internet, et notamment que les transmissions de données et d'informations ne bénéficient que d'une fiabilité technique relative.

L'adhérent est responsable de l'usage qu'il fait des services du site.

Il s'engage à ne pas apporter, de manière volontaire, des opérations pouvant nuire au fonctionnement du service ainsi que du réseau.

ACCES AU SERVICE «FASIL IDEL»

Tout établissement de santé adhérent peut être titulaire d'un accès à la rubrique « FASIL IDEL » sur le site de l'URPS Infirmiers Normandie (<http://urps-infirmiers-normandie.org>).

La connexion à ces services nécessite l'utilisation d'un accès personnel (adresse IP + clé unique).

L'adhérent remplira une fiche comportant les informations sur l'établissement, le responsable ainsi qu'un contact technique à contacter en cas de besoin. (Le responsable et le contact technique peuvent être la même personne)

Dans le cas du changement de l'adresse mail du responsable ou du contact technique, l'adhérent devra informer le secrétariat de l'URPS Infirmiers Normandie afin d'obtenir de nouveaux codes d'accès.

REGLES DE SECURITE ET RESPONSABILITE

L'utilisateur est informé des risques particuliers liés aux spécificités d'Internet et reconnaît que ce cela est en dehors de tout contrôle de l'association.

L'utilisateur reconnaît et accepte ces risques et s'engage à respecter les règles de la présente charte.

COMPTE PERSONNEL D'ACCES

L'utilisation de l'accès personnel engage l'adhérent à respecter cette charte.

Cet accès personnel est confidentiel.

Le titulaire est seul responsable de son utilisation et s'engage à le conserver secret et à ne pas le divulguer sous quelque forme que ce soit.

L'utilisateur titulaire de l'accès personnel est responsable de l'utilisation du service, via son accès, y compris dans le cas de l'utilisation par une tierce personne.

L'association ne pourra être tenue responsable des actes effectués par un tiers.

L'utilisateur s'engage à informer immédiatement l'association de toute tentative de violation ou anomalie relative à une utilisation de son accès personnel au service.

FICHER DE L'URPS INFIRMIERS DE NORMANDIE

L'association constitue sur le site un fichier regroupant les noms, prénoms, adresse et numéro de téléphone des infirmiers de Normandie.

Ce fichier est issu du fichier principal de gestion.

L'adhérent donne son consentement express à l'insertion de ses renseignements dans un fichier, au moyen d'un formulaire établi et transmis par l'association.

L'association précise que cette base de données a fait l'objet d'une déclaration auprès de la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés).

En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, chaque adhérent dispose des droits d'opposition (art. 26 de la loi), d'accès (art. 34 à 38 de la loi) et de rectification (art. 36 de la loi) des données le concernant.

ROLE DE TRANSMETTEUR

L'association assure exclusivement le rôle de transmetteur passif et ne peut être tenue pour responsable des propos tenus par l'un de ses utilisateurs.

L'utilisateur s'engage à respecter l'image et la réputation de l'association et à ne pas se livrer à des déclarations et/ou des actions quelconques pouvant lui portant atteinte.

L'utilisateur s'engage à ne pas diffuser tout message ou toute information :

- Pour des activités de publicité, sauf autorisation expresse du Président de l'association,
- Pour diffuser des documents,
- Portant atteinte à la considération ou l'intimité de la vie privée d'une personne ou d'un groupe de personnes (discrimination),

- Contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs. Ainsi, toutes les informations diffusées sur ce service sont sous la responsabilité de leurs auteurs.

L'URPS Infirmiers de Normandie se réserve le droit, en cas de transmission de toute forme de message jugé illicite, de suspendre ou supprimer l'accès personnel de l'adhérent à la rubrique « FASIL IDEL ».

L'intéressé sera informé par e-mail.

DISPONIBILITE DES SERVICES.

L'association s'efforce, dans la mesure du possible, de maintenir accessible le site et tous ses services 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, mais n'est tenue à aucune obligation d'y parvenir.

Par conséquent, elle n'a qu'une obligation de moyen et non de résultat. L'association ne garantit pas que le site soit exempt d'erreur, mais s'efforcera d'y remédier et d'effectuer les corrections.

L'association peut donc interrompre l'accès, notamment pour des raisons de maintenance et de mise à niveau, ou pour toutes autres raisons, notamment techniques.

L'association n'est en aucun cas responsable de ces interruptions et des conséquences qui peuvent en découler pour l'adhérent.

DUREE/RESILIATION

La présente charte entrera en vigueur dès sa ratification par l'utilisateur, et ce pour une durée indéterminée.

L'utilisateur pourra mettre fin à cette charte à tout moment, par simple demande en utilisant le formulaire de contact sur le site internet.

Si le comportement d'un utilisateur est incompatible avec les termes et conditions de la présente charte, l'association se réserve le droit de mettre fin, sans délai et sans formalité, au service fourni.

Cette décision entraînera la résiliation de son accès au service « ESPACE AMICALISTE »

MODIFICATIONS DES SERVICES ET CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION

L'association se réserve la possibilité de modifier la présente charte afin de l'adapter aux évolutions du service et/ou de son exploitation.

Cette publication aura valeur d'information et engagera automatiquement les utilisateurs.

Néanmoins si un établissement de santé n'adhère pas à ces modifications, celui-ci peut à tout moment mettre fin à l'acceptation de la présente charte (cf. paragraphe « durée / résiliation »).

Fait à ROUEN, le

François CASADEI
Président URPS INFIRMIERS
DE NORMANDIE

L'adhérent,
Etablissement de santé
Certifie avoir pris connaissance
Et accepte les conditions de la présente charte

Apposé la mention « lu et approuvé »
(Nom, prénom, fonction, signature)